

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sur proposition de Mr JOUSSEMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 comme suit :

Budget Principal

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses 614 943.51 € Recettes : 752 369.28 €	
Excédent de fonctionnement reporté		127 582.40 €
Excédent global de clôture	265 008.17 €	
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses 723 520.60 € Recettes : 300 778.60 €	
Excédent d'Investissement reporté		423 028.40 €
Excédent global de clôture	286.40 €	
Solde des restes à réaliser		- 32 445.94 €

Budget lotissement

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses : 137 523.81 € Recettes : 136 367.75 €	
Excédent de fonctionnement reporté		32 896.84 €
Excédent global de clôture	169 264.59 €	
<u>Section d'Investissement</u>	Dépenses : 180 591.63 € Recettes : 132 389.63 €	
Excédent d'investissement reporté		60 992.77 €
Excédent global de clôture	109 194.77 €	

CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de Mr MOUCHE, 4^{ème} Adjoint chargé du tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les devis ci-après concernant l'acquisition des matériels suivants :

2 stand up paddle (Décathlon)	639,00 € T.T.C.
1 BZ 140 (But)	199.99 € T.T.C.
12 matelas (la compagnie du lit)	2 548.00 € T.T.C.
38 protège matelas et oreillers	644.04 € T.T.C.
Total	4 031.03 € T.T.C.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le dispositif « Argent de Poche » mis en place par l'Etat dans le cadre des opérations « Ville Vie Vacances ».

Pour l'année 2021, les périodes retenues sont les suivantes :

- du 26 au 30 avril 2021
- du 12 au 30 juillet 2021
- du 18 au 22 octobre 2021

La rémunération des chantiers est fixée à 15 € par jour de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la mise en place du dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2021.
- **SOLLICITE** l'agrément de la D.D.C.S.P.P.
- **DEMANDE** à l'U.R.S.S.A.F. l'exonération des cotisations sociales sur les indemnités qui seront versées.

CONVENTION M.S.A. / ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la convention de la M.S.A. Mayenne-Orne-Sarthe relative à la participation financière aux frais de fonctionnement de l'établissement, sous forme de prestation de service dont le montant est fixé à 30 % du prix de revient horaire de l'accueil périscolaire dans la limite du plafond fixé par la C.N.A.F.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention présentée
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer

LOTISSEMENT COMMUNAL DU GRAND PRE

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Mayenne Habitat informant la collectivité du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre à savoir le cabinet Laurent Boisseau en groupement avec les bureaux d'études Bet Chaumont et Lca.

La durée du chantier est prévue sur 10 mois à compter de 2022 pour la construction de quatre logements locatifs.

VENTE ANCIEN TRACTEUR COMMUNAL

Sur proposition de Mr BOIRON, Adjoint chargé de la voirie, du bâtiment et du matériel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la mise en vente de l'ancien tracteur de marque Massey Ferguson au prix de 5 000 € en l'état, prix à débattre.

TERRE DE JEUX PARIS 2024

Mme BOUTIER, 1^{er} Adjointe, chargée des affaires scolaires et de la jeunesse, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 » chaque collectivité territoriale peut s'engager, selon ses moyens, son champ de compétence, à mettre en place des actions sportives en lien avec les jeux olympiques de 2024.

Elle propose dans un premier temps de déposer la candidature de la Commune de MENIL sur le site Internet de « Terre de jeux 2024 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à cette proposition.

MENIL – le 19 février 2021

Le Maire,

